Comité Syndical du 18 mars 2024

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Le syndicat disposant de deux compétences, celles-ci figureront sous les abréviations suivantes :

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Communauté de communes Roumois Seine	Cédric BROUT	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Evreux Portes de Normandie	Christophe CARRETTE	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votante**
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Joël DORLEANS	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Communauté de communes du Pays de Conches	Yann FARIEUX	**Délégué suppléant**	**SON**	**Votant**
Intercom Bernay Terres de Normandie	Claude GEORGES	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	**Déléguée titulaire**	**AN**	**Votante**
Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**
Communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle	Gérard PLATEL	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	**Déléguée titulaire**	**SON**	**Votante**
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Communauté de communes Roumois Seine	David TAURIN	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	**Déléguée titulaire**	**SON**	**Votante**

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**
Département de l'Eure	Julie DESPLAT	**Déléguée suppléante**	**SON**	**Votante**
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	**Délégué titulaire**	**AN**	**Votant**
Département de l'Eure	Marie TAMARELLE VERHAEGHE	**Déléguée titulaire**	**AN**	**Votante**

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Guy DOSSANG	**Déléguée titulaire**	**AN**	**Votant**

Collège Communes

Etaient présents :

Commune de Marcilly-la-Campagne	Francine BACHER	**Déléguée titulaire**	**SON**	**Votante**
Commune de Tourville-sur-Pont-Audemer	Sylvie MONTIER	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**
Commune de Villers-en-Vexin	Christophe SEIGNE	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**

Etait représenté :

Commune d'Armentières-sur-Avre	Damien BRUNET	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**

Collège Syndicats

L'article 5.1.2.3 des statuts d'Eure Normandie Numérique prévoit que chaque membre désigne un représentant, l'ensemble des représentants désignés constitue un collège de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Eure Normandie Numérique a en charge l'organisation de ces élections qui se sont déroulées du 19/02/2024 à 09h00 au 22/02/2024 à 20h00 par le biais d'un système de vote électronique via une connexion à un espace de vote sécurisé.

Le résultat de ces élections est le suivant :

1) **Election des délégués titulaires**

	Nbr de suffrages		Résultat
Monsieur Jean-Luc MOËNS (SYGOM de l'Est et du Nord de l'Eure)	13	86,67%	ELU
Monsieur Stéphane LEBIGRE (SI VOCATION SCOLAIRE DU VAL DE JUIGNES)	12	80,00%	ELU

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	39
Nombre d'émargements	16
Nombre d'enveloppes de vote	16
Taux de participation	41,02%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes valablement exprimés	15

2) Election des délégués suppléants

	Nbr de suffrages		Résultat
Madame Dominique MABIRE (SIVOS Barquet/Emanville/Plessis)	13	92,86%	ELUE
Monsieur Pascal LIHRMANN (Syndicat mixte de la Basse Vallée de la Risle)	11	78,57%	ELU

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	39
Nombre d'émargements	15
Nombre d'enveloppes de vote	15
Taux de participation	38,46%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes valablement exprimés	14

Etaient présents :

SIVOS du Val de Juignes	Stéphane LEBIGRE	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**
SYGOM de l'Est et du Nord de l'Eure	Jean-Luc MOËNS	**Délégué titulaire**	**SON**	**Votant**

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	**Directeur général**	**Non votant**
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	**Directeur adjoint**	**Non votant**
Agent ENN	Elodie BOINET	**DAF**	**Non votante**
Agent ENN	Justine CAREL	**Assistante de direction**	**Non votante**
Agent ENN	Elise BRIGAND	**Directrice de projets numériques**	**Non votante**
Agent ENN	Annie JACQUES	**Chargée de communication**	**Non votante**

Public :

Etaient présents :

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires afin de vérifier l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum à atteindre	Présents	Quorum atteint	Pouvoir	Nb de voix
Aménagement numérique	23	12	15	oui	0	23
Services et outils numérique	31	17	13	non	1	24
Affaires communes	54	27	28	oui	1	47

Il est à noter que le quorum n'est pas atteint pour la compétence Services et outils numérique mais cela n'est pas problématique pour ce comité car aucune délibération n'est propre à cette compétence, les délibérations sont communes aux deux compétences sauf pour une qui concerne uniquement la compétence Aménagement numérique mais dont le quorum est atteint.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité en date du 11 décembre 2023
- Rapport d'Orientation Budgétaire 2024
- Révision du RIFSSEP
- Adhésion membres compétence services et outils numériques
- Modification Strate des syndicats
- Modification du catalogue de service du 1G

Premier rapport : **Adoption du PV du précédent Comité Syndical**

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 11 décembre 2023.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations.

Madame TAMARELLE-VERHAEGHE exprime son souhait de s'abstenir pour le vote de cette délibération compte tenu de son absence à ce dernier comité.

Il est procédé au vote, la délibération est adoptée.

Deuxième rapport : **Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

M. GRAVELLE rappelle que c'est un moment important dans une collectivité car cela permet de dresser un bilan et se projeter dans le futur.

M. GRAVELLE procède à la présentation et à la lecture de la première partie du ROB 2024.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BLOUIN pour la lecture de la seconde partie du ROB 2024.

M. GRAVELLE demande s'il y a des questions et des observations.

M. JUBERT souhaite savoir combien il y a d'agents à Eure Normandie Numérique.

M. GRAVELLE répond qu'il y a 14 agents qui travaillent à ENN.

M. JUBERT compare ce chiffre aux 68 agents du syndicat voisin de Manche Numérique.

M. MAMMERI questionne le Président sur l'entreprise Orange qui a augmenté ses frais de location de 73% et souhaite savoir si cela a eu un impact budgétairement parlant.

M. GRAVELLE répond que cette augmentation est refacturée au délégataire.

Mme BOINET précise que le syndicat paye les charges BLO y compris cette augmentation néanmoins comme tous les PM ont été livrés tout est refacturé au délégataire.

M. BOYARD ajoute que tant qu'il y a des commandes on poursuit sur ce procédé mais à terme le syndicat transférera la charge à l'exploitant.

M. GRAVELLE prend acte de la tenue des débats et demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.
Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : **Révision du RIFSSEP**

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne la révision du RIFSSEP.

M. GRAVELLE rappelle que le RIFSEEP a été mis en place en avril 2018 à ENN et indique que le syndicat a été incité à mettre à jour les grilles de la filière technique pour une mise en conformité suite à la parution des textes réglementaires qui n'étaient pas encore parus à l'époque de la mise en place de régime.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : **Adhésion des nouveaux membres au syndicat**

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne l'adhésion des nouveaux membres au syndicat.

M. GRAVELLE indique que la création de l'Agence est récente et que le nombre d'adhésion est en progression, lors du comité syndical du 9 octobre 2023 nous avions acté l'adhésion de 92 collectivités et 231 collectivités en plus au comité syndical du 11 décembre 2023 et aujourd'hui on propose l'adhésion de 44 collectivités. Ce qui porte le total à 306 communes, 45 syndicats, 13 EPCI et le Département de l'Eure soit 365 adhérents.

Mme PREYRE souhaite savoir si d'autres collectivités que celles de l'Eure peuvent adhérer à l'Agence.

Mme BRIGAND répond qu'il y a le cas dans le Calvados avec les communes qui sont rattachées à la Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville qui peuvent bénéficier des services de l'Agence mais uniquement dans ce cas de figure là.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Modification Strate des syndicats

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne la modification de la strate des syndicats.

M. GRAVELLE rappelle que les tarifs d'adhésion pour les syndicats sont fixés en fonction du nombre d'agents et qu'ENN avait défini une strate se décomposant de la manière suivante :

- Jusqu'à 10 agents = 150€/an
- De 11 à 20 agents = 300€/an
- Plus de 20 agents 600€/an

M. GRAVELLE indique que cette strate diffère de la base SIREN, source officielle, il convient alors d'apporter les modifications de strate pour éviter de complexifier le montant à appliquer et être en conformité il est proposé de modifier la strate de cette manière :

- Jusqu'à 9 agents = 100€/an
- De 10 à 19 agents = 200€/an
- 20 et plus = 500€/an

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième rapport : Modification du catalogue de service du 1G

M. GRAVELLE annonce que le sixième rapport concerne la modification du catalogue de service du 1G.

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit de s'adapter à la demande et d'aller dans le détail concernant le forfait globalisé avec un montant forfaitaire pour des longueurs allant jusqu'à 7km.

Il ajoute que face à des demandes pour des petites liaisons qui se multiplient et dont le forfait de 7km est un frein à la commercialisation, il y a lieu de proposer la suppression de la notion de forfait et d'appliquer la tarification au linéaire commandé.

M. GRAVELLE précise que pour cette délibération, seuls les délégués de la compétence Aménagement numérique doivent voter.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique que l'ordre du jour est épuisé.

M. GRAVELLE souhaite faire un point d'actualité sur la vie du syndicat et notamment un état des lieux du déploiement.

Il est diffusé aux membres du comité une carte qui illustre la couverture du département.

M. HADIDA indique qu'une réflexion est cours pour pouvoir trouver une solution plus rapide pour apporter la fibre aux zones qui ont bénéficié des montées en débit.

M. HADIDA précise qu'à ce jour il reste un peu moins de 4% de prises à réaliser et que le syndicat est en train de travailler à la clôture des contrats et à l'application des pénalités de retard sous forme de protocole transactionnel.

M. HADIDA évoque la situation complexe avec Orange.

M. HADIDA poursuit avec ENTHD sur la partie concessive, il reste encore des prises à réaliser et des intégrations dans le SI à effectuer.

M. HADIDA conclut sur cette partie en indiquant que tout est sous contrôle et que la fin du déploiement devrait a priori aboutir à échéance de fin 2024 sachant que l'engagement politique était fin 2025.

M. HADIDA passe à la présentation des données chiffrées.

Avec une approche arrondie, il y a 253 000 prises commercialisables sur les 263 365 prises totales à réaliser. Il précise que ce chiffre avait été figé il y a à peu près 1 an et demi et entre temps il y a eu des densifications de réseau ce qui amène les contrats en cours à réaliser plus de prises que celles définies au début du projet.

La commercialisation reste dynamique avec 134 812 foyers sont raccordés ce qui représente un taux de pénétration de plus de 55% avec tous les opérateurs présents sur tout le territoire.

M. HADIDA évoque également le sujet de la fin du cuivre avec notamment la fin de la commercialisation des offres en 2026 et le démantèlement du réseau cuivre en 2030 et ajoute qu'une communication doit être intensifiée à ce sujet pour accompagner les Eurois à migrer sur le réseau fibre.

M. HADIDA souhaite faire un point sur la publication du décret du 21 février 2024 portant annulation de crédits alloués à Plan France Très Haut Débit. Il précise que le syndicat ne devrait pas être touché par ces coupes budgétaires étant donné que le déploiement du réseau est terminé à plus de 95% et que nous avons déjà reçu la majorité des subventions de l'Etat.

M. GRAVELLE laisse la parole aux délégués pour des questions diverses.

Mme TAMARELLE-VERHAEGHE souhaite savoir si une enveloppe d'indemnité pour les élus du Bureau avait été votée pour ENN et comment elle se répartie.

M. GRAVELLE répond que non il y n'a pas d'indemnité pour les élus d'ENN.

Mme TAMARELLE-VERHAEGHE questionne le Président sur la compensation au titre des frais que les élus du Bureau engagent dans l'exercice de leur mandat. Comment les élus du Bureau sont-ils indemnisés car ils donnent de leur temps, il est légitime qu'ils soient compensés.

M. GRAVELLE remercie Mme TAMARELLE-VERHAEGHE pour cette remarque et répond qu'il est également président d'autres structures sur lesquelles ils passent beaucoup moins de temps et d'énergie et pour lesquelles il touche une petite indemnité. Il ajoute que c'est un sujet qui peut être mis sur la table.

M. GRAVELLE rappelle qu'historiquement à la création du syndicat l'idée était de construire quelque chose et voir ensuite en régime de croisière comment cela pouvait évoluer.

M. JUBERT indique qu'à la création du syndicat cela n'avait pas du tout était envisagé, le sujet a été évoqué à un moment mais finalement il avait été décidé d'attendre et de revenir à meilleure fortune. Il ajoute que les anciens élus sont habitués à faire des déplacements sans indemnités et que la question pourrait éventuellement se poser notamment pour M. BLOUIN qui vient de loin.

Mme TAMARELLE-VERHAEGHE indique que l'intention est louable mais qu'il s'agit d'une question de justesse et que pour elle, à minima les élus du Bureau devraient au moins être compensés des frais qu'ils engagent.

M. GRAVELLE questionne M. MAMMERI qui travaille dans un autre syndicat, celui de Manche Numérique pour savoir comment cela se passe chez eux.

M. MAMMERI répond que pour les remboursements de frais kilométriques, il suffit d'une délibération du Bureau Syndical. Il ajoute que pour Manche Numérique, il y a des remboursements effectués tous les mois car les élus sont amenés à faire des déplacements fréquents.

M. GRAVELLE indique qu'une prospection se fera pour voir ce qu'il se fait ailleurs et le sujet sera à nouveau évoqué.

M. MAMMERI questionne le Président pour savoir si une réflexion est en cours sur les objets connectés.

M. GRAVELLE répond que pour le moment le syndicat y réfléchit.

M. MAMMERI indique qu'il serait dommageable pour le département de l'Eure de ne pas se lancer sur le sujet et que l'aménagement numérique ne se limite pas à la fibre et qu'il y a d'autres technologies qui pourraient intéresser nos collectivités pour réaliser les économies d'énergie et l'environnement.

M. BROUT confirme cette proposition.

M. JUBERT ajoute qu'il serait intéressant de faire du Benchmark à ce sujet.

M. GRAVELLE répond que la question des infrastructures fait partie des réflexions mais qu'il faut évaluer l'utilité et M. HADIDA confirme que le sujet est bien suivi chez ENN.

Mme PREYRE souhaite savoir s'il est prévu une sensibilisation sur la thématique de la cyber sécurité notamment pour les plus petites communes.

Mme BRIGAND répond que cela est bien prévu et que le syndicat travaille avec la gendarmerie de l'Eure pour fixer les premières dates sur le deuxième trimestre.

M. GRAVELLE termine ce comité en indiquant aux délégués que les locaux d'ENN se situent à proximité de la préfecture dans des bâtiments qui appartiennent au Département et que l'on partage notamment avec Eurek@. Il précise que les problèmes de connexion que rencontrent ENN rendent difficile la poursuite de l'activité notamment le support aux collectivités dans ces conditions et que des discussions sont en cours avec la CCI qui a un projet de construction de locaux professionnels.

M. GRAVELLE souhaite féliciter et remercier les équipes d'Eure Normandie Numérique pour le travail qu'ils fournissent et leur réactivité pour toutes les sollicitations. Il ajoute que la mise en route se passe très bien du côté de l'Agence et de PACTE.

M. BLOUIN en profite pour remercier Mme BOINET pour la qualité du travail qu'elle a effectué pour le ROB 2024.

M. GRAVELLE remercie les Elus d’avoir assisté à ce comité syndical en visio-conférence.

La séance est levée à 18h30.